

PROJET DAVEL 2023 – STRUCTURE PARTIE HISTORIQUE

« DAVEL OU LA VOCATION CITOYENNE »

Discours de Davel prononcé devant le Conseil des 24 de Lausanne – 31 mars 1723 (vers 15h)

Nobles, Illustres et Très-honorés Seigneurs,

«Nous ne devons pas tarder plus longtemps à témoigner à Leurs Excellences nos sentiments de reconnaissance des soins paternels qu'ils ont pris de nous conduire et gouverner; nous serions coupables du *cas d'abus* de leur protection si nous n'embrassions pas les endroits propres et efficaces à les en décharger; ils nous ont fait paraître leur lassitude et ennui à cet égard; il est temps que nous soyons émancipés et que nous travaillions nous-mêmes à notre propre conduite : c'est ici le premier motif du mouvement que j'ai commencé et que j'ai dessein de poursuivre jusques au point de sa perfection. Recevez, Nobles, Illustres et Très-Honorés Seigneurs, mes excuses pour légitimes de ce que j'ai tardé jusques à présent à l'effet de l'ouvrage de votre pleine et entière liberté : ce n'a pas été par aucune tiédeur à vous rendre mes offices, mais les conjonctures n'en étaient pas favorables et bien assurées; il ne convenait pas de faire cette levée de boucliers d'une manière légère et hâtivement concertée; ma plus grande attention a été de n'exposer aucune personne du pays au hasard, et j'ai été unique dans ce premier trait, comme vous pouvez le remarquer par l'étonnement de mes propres officiers. Heureuse et excellente journée, en laquelle nous voyons un solide fondement posé de notre pleine, entière et assurée délivrance de la domination de Berne, sans l'effet de l'usage du fer et du feu qui cause de l'émotion aux plus intrépids! Hélas! qu'est d'abord devenue cette puissance souveraine et redoutable de Leurs Excellences? Je la cherche et ne la trouve plus. Elle est déchue, dès ce moment et sans retour, la domination de ce Berne puissant. Elle n'a de recours à attendre que de ses sujets allemands, qui tourneront leurs armes contr'eux pour suivre notre exemple. Trouveront-ils des secours dans le canton de Fribourg leur voisin, qu'ils ont irrité au suprême degré? Auront-ils recours au canton de Soleure? Les mêmes sujets d'indignation leur serviront de réponse. Le canton de Zurich, prudent et sage, n'aventurera pas ses troupes pour les enfoncer dans le canton de Berne, pour y être coupées et réduites à ne pouvoir avancer ni retourner en arrière. Ainsi, au premier coup d'essai de notre délivrance, nous la voyons ferme et inébranlable, sans effusion de sang. Moment des plus agréables de ma vie, dans lequel j'ai l'honneur de vous féliciter, Nobles, Illustres et Très-Honorés Seigneurs, de votre pleine, parfaite, entière et assurée délivrance, dégagée de toutes craintes et alarmes! Nous ne devons cependant pas négliger de suivre les voies

ordinaires et convenables d'une troupe d'élite sur les frontières avec ordre d'être prêts à un armement général. Je n'attends, N. I. et T. H. S., que votre consentement et approbation sur ce premier trait, et d'être revêtu, de votre part, du commandement des troupes que l'on demandera également aux autres villes du Pays de Vaud, pour me rendre en personne aux lieux les plus exposés; pour vous donner des preuves, qu'ayant commencé ce grand ouvrage, rien au monde ne m'en détournera jusques à sa perfection. J'abrège, pour laisser à votre pénétration à supplier à tout ce qui convient à la conjoncture présente, sur laquelle, pour véritable conclusion, nous implorons la bénédiction du Ciel.

Archives cantonales vaudoises, BU 12, p.76